

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Trimestre : hiver 2013

POL8701-20

Analyse des politiques et ressources publiques

Professeur : Carolle Simard
Mardi : 14 :00-17 :00h.
Bureau : A-3560

POL 8701 Analyse des politiques et ressources publiques (4 cr.)

Étude de l'analyse des politiques publiques et de sa démarche dans le système de gestion. Processus de prise de décision dans le secteur public. Étude de la « faisabilité » de l'analyse des politiques. Analyse des ressources financières, humaines, matérielles et institutionnelles (lois, règlements, organismes) dont l'État moderne peut disposer pour la distribution des biens et services publics. Examen des avantages et des inconvénients des nouveaux modèles de gestion étatique.

Problématique du cours

Dans le cadre de ce séminaire, nous allons tenter de répondre à ces trois questions : que fait l'État contemporain, comment le fait-il et quels sont les systèmes d'action particuliers qui prennent forme dans un tel environnement ? Pour nous mettre sur la voie des réponses à apporter à ces questions, nous proposons une démarche en trois temps. Dans un premier temps, il s'agit de revisiter les travaux issus du courant des politiques publiques, ces dernières élargissant le champ de la politique. Ensuite, de manière à développer notre compréhension du contexte dans lequel prend forme la résolution des problèmes les plus importants auxquels font face les États contemporains, nous revenons sur les approches critiques du modèle rationnel; nous examinons en quoi et pourquoi, trop souvent, les conséquences de l'application d'un tel modèle dans les bureaucraties a donné lieu à un résultat sous-optimal. Enfin, nous revenons sur le nouvel environnement que nous donnent à voir les techniques contemporaines de gestion et de décision. Notre intérêt porte notamment sur les systèmes d'action émergeant des nombreux réseaux où se regroupent une multitude d'acteurs aux intérêts les plus souvent divergents. Si la prise de décision apparaît de plus en plus complexe, les problèmes de la responsabilité (imputabilité) et de l'évaluation des politiques publiques demeurent entiers. Voilà pourquoi il importe de prendre la mesure de ces deux questions non résolues dans notre examen. Notons que, tout au cours du trimestre, des efforts soutenus seront consentis dans le but d'enrichir tant la réflexion théorique que méthodologique des étudiants de ce séminaire.

Thèmes des rencontres (calendrier provisoire)

Le 8 janvier 2013 Problématique du cours; entente d'évaluation; méthode pédagogique; déroulement des rencontres hebdomadaires.

Le 15 janvier 2013 Les courants classiques de l'analyse des politiques publiques : historique et évolution

Le 22 janvier 2013 Politiques publiques : les changements d'échelle et l'approche cognitive

Le 29 janvier 2013 Prise de décision et multiplication des acteurs : critique du modèle rationnel

Le 5 février 2013 Responsabilité et évaluation

Le 12 février 2013 Domaines de prédilection des politiques publiques et nouvelles reconfigurations des États

Le 19 février 2013 Les principales ressources dont dispose la fonction publique

Le 25 février 2013 Semaine de relâche

Le 5 mars 2013 Gouvernance, NGP et PPP

Le 12 mars 2013 Gestion horizontale et modèle wébérien

Le 19 mars 2013 Travaux

Le 26 mars 2013 Travaux

Le 2 avril 2013 Travaux

Le 9 avril 2013 Travaux

Le 16 avril 2013 Mise en perspective et conclusions

Organisation du séminaire

Chaque séminaire hebdomadaire sera divisé en deux parties. La première sera consacrée à l'analyse des principaux éléments constitutifs des transformations de l'État, de ses mutations et de ses actions. La seconde partie du séminaire portera sur l'examen et la discussion de textes de spécialistes de l'action publique et des politiques publiques.

Modalités d'évaluation

1. **Deux recensions** critiques portant sur un des thèmes étudiés au cours du séminaire. Chaque recension doit répondre à ces exigences : comprendre au moins 3 textes d'auteurs différents (article ou chapitre de livre) ; chaque texte doit provenir d'une source spécifique; chaque texte doit avoir été publié après 1995.

Chacune sera notée sur **12,5 % (total : 25 %)**

Dates de remise : mardi, le 19 février 2013; mardi, le 26 mars 2013.

2. Assistance et participation aux séminaires : 20 %

3. **Travail de recherche** sur une étude de cas (à remettre à la fin du trimestre, soit le 16 avril 2013) :

Recherche et rédaction 35 %

Présentation 20 %

Références bibliographiques

-Allan, Barbara, Luc Juillet, Gilles Paquet et Jeffrey Roy, « E-Government as Collaborative Governance : Structural, Accountability and Cultural Reform » dans *Practicing E-Government : A Global Perspective*, sous la dir. de Mehdi Khosrow-Pour, p. 1-15, New York, Idea Group Publishing, 2005.

-Arcy (d'), François, *Les politiques de l'Union européenne*, Paris, Montchrestien, 2003.

-Bouckaert, Geert, « La réforme de la gestion publique change-t-elle les systèmes administratifs ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 1-2, nos 105-106, 2003, p. 39-54.

-Bourgault, Jacques (sous la dir.), *Horizontalité et gestion publique*, Québec, PUL., 2002.

-Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires, *Rétablir l'imputabilité*, vol. 1, 2, 3 et Recommandations, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.

-Dye, Thomas R., *Understanding Public Policy*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, 12^e éd., 2008.

-Gagnon, Alain-G. et Olivier de Champlain, « Quebec's Institutional Reconfiguration and the Reengineering Process : Lessons from Ontario », *Revue gouvernance*, vol. 3, no 1, 2006 (document en ligne).

-Joffre, Patrick, Louise Lemire et Christian Rouillard (sous la dir.), *Gestion privée et management public : une perspective québécoise et française*, Colombelles (France), Éditions EMS-Management et société, 2005.

-Juillet, Luc, « The Office of Ethics Commissioner, Accountability and Public Trust », dans *How Ottawa Spends 2004-2005 : Mandate Change in the Martin Era*, sous la dir. de G. Bruce Doern p. 296-316, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 2004.

Karmis, Dimitrios et Linda Cardinal (sous la dir.), *Les politiques publiques au Canada Pouvoir, conflits et idéologies*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009.

-Merrien, François-Xavier, « De la gouvernance des États-providence contemporains », *Revue internationale des sciences sociales*, mars, Paris, UNESCO, 1998.

-Morel, Nathalie, « Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des gender studies à l'analyse des politiques sociales », *Sociologie du Travail*, vol. 49, no 3, p. 383-397.

-Morgan, Gareth, *Images de l'organisation*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1999.

-Mossuz-Lavau, Janine, *Les lois de l'amour Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*, Payot, Paris, 2002.

-Muller, Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, 7è ed., 2008.

-Muller, Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50, no 2, p. 189-208.

-Peters, B. Guy, et Donald J. Savoie (sous la dir.), *Réformer le secteur public : où en sommes-nous ?*, Saint-Nicolas (Québec), Centre canadien de gestion et PUL, 1998.

-Peters, B.Guy, et Donald J.Savoie (sous la dir.), *La gouvernance au XXIe siècle : revitaliser la fonction publique*, Saint-Nicolas (Québec), Centre canadien de gestion et PUL, 2001.

-Rouillard, Christian, Éric Montpetit, Isabelle Fortier et Alain-G. Gagnon, *La réingénierie de l'État*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 2004.

-Rouillard, Christian, « Les partenariats public-privé et la reconfiguration de la gouvernance : réflexion sur la construction d'un État entropique », *Les Cahiers du 27 juin*, Hiver/printemps 2006, 3 (1), 33-41.

-Sabatier, Paul A. et Edella Schlager, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de science politique*, vol. 50, no 2, p. 209-234.

-Saint-Martin, Denis, *Building the New Managerialist State. Consultants and the Politics of Public Sector Reform in Comparative Perspective*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

-Savoie, Donald, *Governing from the Centre : the Concentration of Power in Canadian Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.

-Savoie, Donald, *Breaking the Bargain : Public Servants, Ministers and Parliament*, Toronto, University of Toronto Press, 2003.

-Simard, Carole, « La réforme administrative » dans *La France sous de Gaulle*, sous la dir. de Marc Chevrier et Isabelle Gusse, p. 99-118, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010.

-Sutherland, S.L., « Gomery : Prequel and Sequel », *Revue gouvernance*, vol. 3, no 1, 2006 (document en ligne).

-Sfez, Lucien, *Critique de la décision*, Paris, Presses de sciences po, 4è édition, 1992.

-Visscher (de), Christian et Frédéric Varone, « La nouvelle gestion publique 'en action' », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 11, no 2, 2004, p. 177-185.

Tremblay, Manon (sous la dir.), *Les politiques publiques canadiennes*, Saint-Nicolas (Qué.), Les Presses de l'Université Laval, 1998.

N.B. : Au cours du trimestre, des titres complémentaires s'ajouteront à cette liste. Par ailleurs, les lectures obligatoires seront précisées au début de chaque rencontre.

Livre suggéré :

Paquin, Stéphane, Luc Bernier et Guy Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.